

## FAQ – Foire aux questions

### Gestion de fonds d'urgence et de soutien communautaire

---

#### Qui sont les donateurs du Fonds d'urgence et de soutien communautaire?

Ce fonds ne serait pas possible sans la mobilisation et la contribution généreuse de milliers de donateurs individuels, organisationnels, gouvernementaux et privés de nos régions.

Soulignons l'apport inestimable d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire ainsi que dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés. Aussi, la Fondation Chagnon nous permet de soutenir des actions vitales et innovantes pour rejoindre les jeunes vulnérables, isolés ou marginalisés pour les soutenir et les accompagner face à la crise.

#### Pourquoi être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance est obligatoire pour pouvoir présenter une demande?

Lorsqu'un organisme de bienfaisance accorde des dons (ou appui financier), il est dans l'obligation d'accorder ces dons à des donataires reconnus au sens de la loi qui régit l'Agence de Revenu du Canada. Est notamment considéré comme un donataire reconnu, un autre organisme de bienfaisance enregistré. Donc, afin de maintenir son propre statut d'organisme de bienfaisance et sa capacité de recueillir des dons, Centraide est dans l'obligation de respecter cette règle et d'en rendre compte chaque année à l'Agence de Revenu du Canada.

À noter, il n'est pas possible de diriger des dons vers un OBNL qui ne détient pas de statut de bienfaisance directement ni indirectement par l'entremise d'un organisme qui détiendrait un tel statut. Exceptionnellement, et sous toutes réserves, Centraide peut mandater un OBNL pour réaliser des activités de bienfaisance en son nom.

#### Pourquoi seuls les organismes pouvant présenter des états financiers audités ou une mission d'examen ont la possibilité de présenter une demande?

La mission d'examen et la mission d'audit sont les deux types d'états financiers qui doivent obligatoirement être conformes aux principes comptables généralement reconnus. Ce sont également les deux seuls types d'états financiers qui fournissent une assurance à l'égard des états financiers produits et sur la fiabilité des données compilées, contrairement à un avis au lecteur.

Centraide gère des dons importants du public et d'organisations variées, et doit rendre compte de ses investissements auprès d'eux en continu. Il est indispensable de pouvoir faire l'analyse de la situation financière des organismes soutenus pour attester de leur qualité et de leur pérennité.

#### Pourquoi les organismes suivants ne sont pas admissibles?

- **Organismes de collecte de fonds, dont les fondations :**  
Le réseau Centraide, étant une fondation publique, a établi qu'il n'était pas de son rôle de soutenir financièrement des organismes dédiés à la levée de fonds, ce qui est sa propre mission. Le réseau des Centraide a défini dans sa mission et ses pratiques que son rôle est de mobiliser les communautés et les ressources pour soutenir directement un réseau d'organismes communautaires qui agissent sur la pauvreté et l'exclusion;
- **L'économie sociale :**  
Le réseau Centraide, ne peut soutenir le développement d'une activité marchande puisqu'il n'a pas à soutenir un organisme dans sa recherche de rentabilité, qu'elle soit à des fins sociales ou non. Par contre, Centraide reconnaît sans bémol toute la valeur de l'économie sociale, ainsi que le fait que certains organismes ont comme stratégie de financement des activités d'économie sociale;

**Pourquoi le remplacement de financement par la perte de subventions, de dons ou de contrats de service n'est pas une dépense admissible?**

La perte d'un financement n'est pas admissible si celle-ci constitue le principal motif de la demande. Est toutefois recevable comme motif, l'impact de la perte de revenus sur la capacité à répondre aux besoins immédiats de la population dans le contexte de la crise. La nuance est capitale. Et la nécessité d'une démonstration claire du plan d'action l'est tout autant.

**Pourquoi le renflouement d'un déficit, annuel ou cumulé, n'est pas une dépense admissible?**

Il est de la responsabilité d'une organisation, et non celle d'un partenaire financier, de faire les choix de gestion nécessaires afin de stabiliser sa situation financière. L'objectif de ce fonds est de soutenir la réalisation d'actions qui contribuent au renforcement des services essentiels affectés par la crise et non de ramener l'équilibre financier d'une organisation.

**Pourquoi le développement d'une activité à long terme n'est pas considéré comme admissible?**

Le fonds d'urgence communautaire vise à soutenir les organismes qui restructurent, adaptent ou modifient leurs actions dans le cadre de la crise actuelle et de ses effets. Les actions qui seront soutenues seront celles qui contribueront à atténuer de manière évidente les effets de la crise à court ou moyen terme; le financement ne pouvant dépasser la date de la fin de l'entente de financement, le cas échéant.